

les transformer en bureaux pour le service de la statistique. Ce n'est pas tout. On nous demande encore des sommes pour Rideau-Hall. Il est temps, monsieur le président, que le Parlement fasse sérieusement son devoir et oblige le Gouvernement à réduire ces dépenses exagérées. Si le premier ministre avait demandé au Parlement, cette session-ci, un demi-million de dollars pour continuer à réaliser le programme d'embellissement d'Ottawa, personne n'aurait soulevé de grandes objections; mais il demande, en réalité, 4 ou 5 millions, sans nous assurer que ce sera tout. C'est aller beaucoup trop loin.

Il peut sembler ridicule de tomber de 4 ou 5 millions à \$8,000, mais, après tout, \$8,000 constituent une somme considérable. Le ministre obtient \$8,000 pour des édifices, dont le coût est compris dans le prix d'achat de la propriété et qui, je n'en doute pas, étaient évalués à \$100,000. Le ministre veut-il nous donner des précisions? J'ose dire que tel est à peu près le montant. Il vend les édifices pour \$8,000. Si je me trompe, le ministre me reprendra, car je ne doute pas qu'il n'ait les détails. Non seulement, nous avons perdu sur ce point, mais l'entrepreneur laisse des centaines de tonnes de débris sur le terrain, dont l'enlèvement nous coûtera \$700. Ensuite, il déboursera environ \$30,000 pour embellir la propriété.

J'ai à me plaindre également de ce que le crédit soit rédigé de façon à nous induire en erreur. Il se lit:

Bureau de poste d'Ottawa, agrandissement.

L'hon. M. ELLIOTT: Mon honorable ami se trompe. Il parle de l'article précédent:

Ottawa: embellissement de la place située à l'ouest du bureau de poste.

L'hon. M. STEVENS: C'est exact. Mais il y a cet autre crédit: "Bureau de poste d'Ottawa: agrandissement, \$30,000", immédiatement au-dessous de l'article en question. J'ai oublié de tenir compte de ce crédit. Cette somme servira aussi à l'exécution du programme d'embellissement?

L'hon. M. ELLIOTT: Je donnerai les renseignements voulus, quand nous passerons à l'étude de cet article.

L'hon. M. STEVENS: Le ministre veut-il me répondre maintenant; cette entreprise est-elle une partie du programme d'embellissement?

L'hon. M. ELLIOTT: Non. Cette somme servira à établir des abords couverts pour les véhicules qui apportent ou enlèvent les courriers et à augmenter l'outillage.

L'hon. M. STEVENS: Ces travaux seront sur le terrain situé immédiatement à l'ouest

[L'hon. M. Stevens.]

du bureau de poste et relié à la propriété dont nous parlons. On veut simplement recouvrir ce qui constituait autrefois la porte d'arrière du bureau de poste et formera maintenant la façade donnant sur le parc. Nous pouvions donc ajouter \$30,000, somme nécessaire, sans aucun doute, pour le nettoyage du terrain. Je prétends que c'est là la plus choquante prodigalité; rien ne motive ces débours. La moitié des membres de la droite sont intimement persuadés que le Gouvernement, se livre à une prodigalité injustifiable. Ils ne l'approuveront que pour maintenir au pouvoir le Gouvernement qu'ils appuient, pour l'heure.

M. BOYS: Je me demande quelle partie du parc l'on doit paver. Si je ne me trompe, le terrain en question est borné, à l'est, par le bureau de poste, au nord, par la rue Wellington, à l'ouest, par la rue Elgin et, au sud, par la rue Rideau ou le prolongement de la rue Sparks. Doit-on paver toute cette étendue? Si tel est le cas, il y aura du ciment à 66 pieds des édifices devant lesquels on passe, à l'ouest de la rue Elgin, dès qu'on laisse la colline du parlement. Par conséquent, aucun boulevard ne conduira aux édifices parlementaires, comme nous l'avait sûrement laissé entendre le premier ministre dans le discours qu'il a prononcé au cours de la discussion de cette question. Le plan qu'on nous a montré indique clairement que telle était l'intention. Il se peut qu'on ait lieu à le modifier légèrement; mais est-il possible que le pavé se prolonge jusqu'à 66 pieds, largeur ordinaire d'une rue, de la limite de l'est de la rue Elgin? En d'autres termes, quand les travaux d'embellissement auront été exécutés le long du canal, si un automobiliste, venant du boulevard, veut se rendre aux édifices du Parlement, il lui faudra prendre la rue Rideau jusqu'à ce qu'il ait atteint ce bout de route de 66 pieds, qui conduit maintenant au parlement. On peut conclure que si la promenade était construite selon le plan soumis, elle passerait au centre de la propriété; en tout cas, il y aurait une route continue entre les édifices du parlement et la promenade du canal, jusqu'à l'angle sud-est. Je désirerais savoir si le ministre a l'intention de paver tout le square. A moins que les automobilistes ne soient autorisés de passer en n'importe quel endroit du square, il n'y aura pas de route reliant directement la promenade aux édifices du parlement. On devrait renseigner le comité sur ce sujet.

Le ministre dit que le plan est un simple projet. Est-il possible que le gouvernement demande au parlement de voter cette énorme somme avant d'avoir préparé un plan unique faisant partie d'un projet définitif d'amélioration, et que tout le projet n'est qu'à l'état expérimental? S'il en est ainsi, et c'est l'im-